



Commune de ROMBIES - et - MARCHIPONT

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2014

ECOLE

➤ Après validation de l'Inspecteur d'Académie, du Conseil d'Ecole et du Conseil municipal, l'emploi du temps suivant sera mis en place dans notre école à la rentrée du 2 septembre :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 à 9h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
9h à 9h30					
9h30 à 10h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
10h à 10h30					
10h30 à 11h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h à 11h30					
11h30 à 12h	Accueil inter-cantine	Accueil inter-cantine	Accueil de loisirs	Accueil inter-cantine	Accueil inter-cantine
12h à 12h30					
12h30 à 13h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
13h30 à 14h30					
14h30 à 15h45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
15h45 à 16h45					
16h45 à 17h30	TAP ou Accueil périscolaire	TAP ou Accueil périscolaire	Classe	TAP ou Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
17h30 à 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P. ou N.A.P.) organisés par la Commune, mais non obligatoires, seront gratuits tant que l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales en prendront en partie le financement.

Pour étoffer l'offre d'activités, un appel est lancé aux **bénévoles du village** qui accepteraient de faire profiter nos écoliers de leur talent ou de leur passion pendant quelques semaines de l'année scolaire. *Merci de se faire connaître en Mairie au plus tôt.*

➤ Une réunion est organisée le **lundi 1^{er} septembre à 18 heures** à la salle polyvalente pour **informer les familles** des modalités d'application de cet emploi du temps, en présence des élus, des enseignants et du personnel d'encadrement.

FINANCES

✓ Le Conseil a fixé les nouveaux **tarifs de cantine et de garderie** pour l'année scolaire 2014-2015. Prestations soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales.

	Accueil inter cantine (11 h 30 – 13 h 30)	Accueil périscolaire (7 h 30 – 8 h 30 ou 9 h le matin) (16 h 45 – 18 h 30 le soir) ou étude (16 h 45 – 17 h 30)	Accueil du mercredi de 12 h à 17h30
Familles imposables	4,30 €	1,20 € / heure	5,00 €
Familles non imposables	4,10 €	1,10 € / heure	4,00 €
Cas particuliers	2,80 €	1,00 € / heure	3,00 €

Comme les années précédentes, la Commune prend en charge les réductions de 0,10 € sur le tarif de l'accueil inter cantine, 0,25 € sur la garderie du mercredi et 0,10 € sur la garderie du matin et du soir, accordées aux familles selon le nombre d'enfants au foyer.

✓ Le Conseil a validé les travaux de **création d'un parking** à l'arrière de la Mairie (9 000 € HT). Est validée également la création d'un **palier pour l'accessibilité** de la 4^{ème} classe et le raccord en enrobés avec la cour existante (coût : 6 595 € HT).